

Michel Picard Ph. D.

FAITES-MOI CONFIANCE!

Autopsie des crimes financiers



Les Éditions
LOGIQUES

Michel Picard Ph. D.

**FAITES-MOI
CONFIANCE!**

Autopsie des crimes financiers

Les Éditions
LOGIQUES
Une compagnie de Quebecor Media

SOMMAIRE

PROLOGUE	11
INTRODUCTION	
OÙ EST MON ARGENT ?	13
CHAPITRE 1	
EN PRÉVISION DE MES VIEUX JOURS	
<i>L'espoir de l'investisseur</i>	27
CHAPITRE 2	
FAITES-MOI CONFIANCE !	
<i>Profil de fraudeurs</i>	53

CHAPITRE 3

CRIME ÉCONOMIQUE 101

Une approche pédagogique 83

CHAPITRE 4

LES FRAUDES AU QUOTIDIEN

Quelques exemples de fraudes courantes 117

CHAPITRE 5

PONZI CONTRE NORBOURG

Analyse de deux scandales financiers 143

CHAPITRE 6

COMMENT FAIRE PARLER DES PAPIERS ?

L'enquête criminelle 165

CHAPITRE 7

PRÉSUMÉ INNOCENT : L'AVOCAT OU LE CLIENT ?

*Rédigé par Me Jean-Claude Hébert, LL.M. professeur associé,
département des Sciences juridiques, UQAM* 193

CHAPITRE 8

LE LÉGISLATEUR ET LE CITOYEN

Mission et rôle du gouvernement 211

CHAPITRE 9

IL NE FAUT PAS CROIRE TOUT CE QU'ON DIT !

Les mythes de la lutte contre le crime financier 231

MA CONCLUSION 257

N'oubliez pas ! 271

BIBLIOGRAPHIE 279

REMERCIEMENTS 283



PROLOGUE

Cela fait plus de quinze ans que j’enseigne avec le même plaisir et la même conviction de contribuer à l’amélioration de l’expertise et du travail de mes élèves. Je serai un éternel étudiant à la recherche de la connaissance et, surtout, de la manière dont on peut la transmettre.

En 1997, une grande juricomptable, Mme Guylaine Leclerc, m’invitait à mettre à profit mon expérience d’enseignant dans le développement d’expertises en matière de blanchiment d’argent et de criminalité économique. Ainsi débutait une belle aventure qui aboutira à la création d’un programme de deuxième cycle spécialisé dans la lutte contre le crime financier offert à l’Université de Sherbrooke à Longueuil.

En enseignant cette matière, je constate l’absence de littérature sur ce sujet, autant en français qu’en anglais.

D'où le défi de trouver quel type d'ouvrage de base je peux offrir à mes élèves. De plus, lors de mes conférences, plusieurs professionnels des marchés financiers m'approchent pour me confier que les problèmes dont je discute n'ont pas changé depuis des dizaines d'années. Décourageant, n'est-ce pas ?

Insatisfait des récits de scandales qu'on retrouve sur les tablettes quelques mois après que la fraude a fait les manchettes, et désirant non seulement informer mais aussi former, je cherche une formule qui pourrait s'adresser à la fois à mes élèves et au grand public. C'est le but de cet ouvrage. «Faites-moi confiance !» traduit bien le contexte dans lequel les fraudes économiques et financières évoluent. Mon principal objectif : donner au lecteur une meilleure connaissance des acteurs et des opérations en cause, et répondre ainsi à deux besoins fondamentaux.

Premièrement, donc, fournir aux lecteurs le plus d'informations possible afin de mieux les préparer à leurs échanges avec des conseillers financiers. Je suis d'avis que plus l'environnement financier nous est familier, mieux on peut se protéger dans l'éventualité où notre vis-à-vis aurait des intentions délinquantes.

Deuxièmement, une meilleure connaissance permet aux lecteurs de mieux revendiquer puisqu'ils comprennent un peu mieux le rôle et les limites des individus et des organisations concernés par la lutte contre le crime économique.

Ce livre est humain : il est imparfait et incomplet. Ce n'est qu'un point de départ à votre réflexion personnelle. Il ne fait que vous proposer les quelques idées que j'ai développées au fil des ans. Lisez-le, critiquez-le, améliorez-le ! Il ne cherche qu'à mettre en évidence le gros bon sens.



INTRODUCTION

OÙ EST MON ARGENT ?

Au sixième jour de délibérations, le jury au procès du fondateur et de l'ancien P-DG de Enron a rendu son verdict, jeudi, à Houston au Texas.

Le fondateur de Enron, Kenneth Lay, et l'ancien P-DG, Jeffrey Skilling, sont reconnus coupables des chefs d'accusation de fraude et de conspiration qui pesaient contre eux.

Lay faisait face à six chefs d'accusation pour lesquels il a été reconnu coupable. Skilling était sous le coup de 28 chefs d'accusation, et un verdict de culpabilité a été rendu pour 19 d'entre eux.

À 64 ans, Lay encourt 45 ans de prison pour fraude et complot. Skilling risque jusqu'à 275 ans pour fraude, complot, délit d'initié et fausses déclarations. Leur peine devrait être annoncée en septembre prochain.

« Je suis évidemment déçu, mais c'est comme cela que les choses fonctionnent », a déclaré Jeffrey Skilling à sa sortie du tribunal.

Lay et Skilling ont plaidé l'innocence en affirmant que l'entreprise avait été victime d'une mauvaise publicité et de la perte de confiance du marché. En 2001, les deux ex-dirigeants affirmaient que Enron était en bonne santé financière, tout en encaissant des millions de dollars en se débarrassant de leurs propres actions.

Ils ont soutenu qu'ils n'étaient pas au courant des agissements du directeur financier Andrew Fastow, qui masquait les pertes d'Enron en se servant de sociétés financières parallèles.

Fastow a pour sa part plaidé coupable et accepté de collaborer avec la justice. En tant que témoin, il a dit que ses anciens patrons étaient au courant de ses pratiques et que Skilling l'avait même encouragé à continuer. Fastow a été condamné en 2004 à dix ans de prison et à 25 millions de dollars d'amende.

► **Un symbole**

Après que Enron eut atteint un sommet de 110 milliards de dollars en capitalisation boursière, la découverte de malversations comptables a provoqué sa chute, puis sa faillite en décembre 2001. Des milliers d'actionnaires ont été ruinés, 5 600 employés ont perdu leur emploi et quelque 2,2 milliards de dollars ont été perdus dans des fonds de pension. Enron est ainsi devenue un symbole de la corruption et des excès du monde des affaires américain.

Deux autres personnes ont été condamnées dans cette affaire. L'ancien vice-président responsable de la comptabilité, Richard Causey, a écopé de sept ans de prison, une peine qui sera éventuellement réduite de deux ans en fonction de sa coopération à l'enquête. Il a également accepté de rembourser 1,3 million de dollars au gouvernement fédéral.

L'épouse d'Andrew Fastow et ancienne trésorière d'Enron, Lea, a été condamnée à un an de prison en 2004. Elle a notamment admis avoir omis d'inclure le versement de 225 millions de dollars par Enron à sa famille dans ses déclarations de revenus, entre 1997 et 2000¹.

C'est ainsi que Radio-Canada annonçait la fin d'une fraude sans précédent. Mais était-ce vraiment une fraude sans précédent? Il est vrai que la société Enron jouissait d'une réputation sans pareil. Elle profitait de la crédibilité des grandes icônes du monde des affaires qui construisent la fierté d'une nation. Quant au montant de la fraude, il dépasse l'imagination. L'événement médiatique que ce scandale a créé est si important qu'on qualifie cette fraude de « 11-Septembre de la finance ». C'est comme si, en matière de crimes financiers, il y avait eu un avant et un après Enron.

Dès lors, les médias se sont mis à réagir au quart de tour à l'annonce de la moindre transaction suspecte. Et les fraudeurs n'ont rien fait pour réduire cet appétit journalistique, si l'on en croit les quelques exemples suivants.

ANNÉE	DOSSIER	MONTANT DE LA FRAUDE
2001	Enron	100 000 000 000 \$
2008	Bernard Madoff	65 000 000 000 \$
2001-2002	Worldcom	11 000 000 000 \$
2007	Société Générale	7 000 000 000 \$
2004	Nortel	3 000 000 000 \$
2001-2005	Norshield	400 000 000 \$
2002-2005	Norbourg	130 000 000 \$
2001-2002	Cinar	116 000 000 \$
2009	Earl Jones	50 000 000 \$
2003-2005	Conrad Black	6 000 000 \$

¹ Radio-Canada, www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie-Affaires/2006/05/25/006-Enron-lay-skilling.shtml, mise à jour le 26 mai 2006.

Et ce ne sont là que quelques cas de fraude, la pointe d'un iceberg en constante croissance. Certains auraient cru qu'après l'affaire Enron, l'étau se serait resserré et que le nombre de fraudes et les montants en cause auraient diminué. Malheureusement non ! Les médias garnissent leur une de scandales tout aussi renversants les uns que les autres. Y a-t-il de plus en plus de fraudes ou en parle-t-on davantage ? Le fait d'en parler crée-t-il un effet d'entraînement invitant les gens à dénoncer les irrégularités ? A-t-on levé le voile sur une pratique délinquante vieille comme le monde, mais dont on n'a jamais évalué l'ampleur ?

Dans leur recherche effrénée du *scoop*, les médias ont réveillé la conscience populaire et, en dépit des exigences commerciales, ont véritablement rempli leur mission de service public.

C'est dommage, mais les histoires de bonheur ne vendent pas. Il faut un bon scandale pour capter l'attention des lecteurs et, du même coup, maximiser la vente d'un numéro ou la cote d'écoute d'un bulletin de nouvelles. Le scandale choque et frappe l'imagination. Il fait même rêver. C'est le travail du journaliste que de faire la lumière sur des événements et de rendre compte de la nouvelle de façon aussi transparente et rapide que possible. C'est une question d'exclusivité. Il la modifie ou la complète en fonction des nouveaux éléments qui sont portés à son attention au fur et à mesure qu'il les reçoit. La qualité de son enquête sera à la hauteur de la crédibilité qu'il possède ou qu'il construit. Les journalistes sont les yeux et les oreilles du public. Grâce à eux, nous pouvons nous asseoir à la première rangée face à la scène publique et nous devenons des observateurs par procuration.

En ce qui nous concerne, nos réactions dépendent de l'information qu'on nous rapporte. Comme nous dépendons du journaliste, nous évoluons dans l'histoire avec une information de niveau premier degré, c'est-à-dire brute et incomplète. Dans sa quête, le journaliste a recours à

des spécialistes qui, d'une part, suggèrent une première approche, une première compréhension de l'histoire en cours et, d'autre part, apportent la crédibilité à son enquête. Ensuite, il nous revient de prendre position sur les faits qui nous sont rapportés de façon incomplète mais objective.

Depuis l'affaire Enron, nous avons l'impression que les journaux ne parlent que de scandales financiers. Mais où étions-nous pendant les affaires du Marché central de Montréal et du fonds de pension des joueurs de la Ligue nationale de hockey ? C'est comme s'il ne s'était rien passé ou comme si les histoires de fraude ne faisaient pas vibrer la corde sensible de la population. Sommes-nous détachés de ce problème au point de prétendre que cela n'arrive qu'aux autres ?

Les médias divulguent la nouvelle au fur et à mesure qu'elle se développe. Contrairement à l'enquête policière, qui doit fouiller les faits et accumuler toute la preuve avant de porter des accusations et, donc, un jugement de valeur, l'enquête journalistique rapporte les faits au moment où ils sont connus ou presque. Les médias rendent compte de la nouvelle sans nécessairement porter de jugement. Ils étalent sur la place publique tous les éléments de l'enquête. Ils confirment les liens entre les individus, les sociétés et les événements. Au surplus, ils font quelques rappels historiques pour mettre l'événement en contexte.

Ainsi, les médias rendent un service public en informant la population. Leur implication est toutefois limitée dans la mesure où ils souhaitent demeurer impartiaux devant la nouvelle et la responsabilité de sa transmission. En excluant bien évidemment la diffamation, les citations erronées et autres irrégularités, les médias se contentent d'être le facteur qui vous livre une lettre, à cette différence près qu'ils en connaissent le contenu. Il n'y a pas nécessairement d'intention consciente de vouloir faire réagir (bien que certains articles rendent de réels services publics), mobiliser ou provoquer quelque changement que ce soit

à la suite de la nouvelle. Cette responsabilité incombe exclusivement aux lecteurs qui, à la lumière des faits rapportés, s'exprimeront ou agiront en fonction de leur propre jugement.

La multiplication des scandales financiers dévoilés dans les médias a donné l'impression qu'il y en a de plus en plus et que les montants détournés sont de plus en plus importants. Malgré cela, il a fallu qu'un scandale financier touche un très grand nombre de petits investisseurs qui faisaient partie de notre entourage immédiat pour créer une étincelle qui allume la flamme revendicatrice de la population. Si personne ne se plaignait vraiment des pertes subies à cause de l'affaire Enron, c'était parce que le dossier était trop loin de notre paroisse. C'est avec un peu d'ironie mêlée de frustration que certaines personnes se sont plaintes des pertes subies dans le dossier Nortel. Le mécontentement populaire est demeuré modeste en raison du caractère un peu inaccessible de ces dossiers. Mais, malgré l'expérience douloureuse du Marché central de Montréal ou de l'affaire Cinar qui a touché des gens de chez nous, ici, au Québec, il a fallu un cauchemar comme l'affaire Norbourg pour déstabiliser chacun de nous.

J'ose croire que les médias ont tiré les leçons d'une histoire aussi récente que l'affaire Enron pour traiter la nouvelle de façon plus efficace. Il est vrai que l'affaire Norbourg se trouve à proximité. Il est aussi vrai qu'il s'agit d'un des scandales financiers les plus importants de l'histoire du Québec. Dans ce cas-ci, le traitement de la nouvelle a bénéficié d'un acharnement accru des journalistes à vouloir en savoir plus, à parfaire leurs connaissances en matière de criminalité financière et à recourir à tous les experts disponibles pour rendre compte de la nouvelle de façon crédible. Le mécontentement de la population était à son apogée, mais demeurait au niveau des revendications. Il a fallu un second scandale, l'affaire Earl Jones, pour observer une réaction spontanée du public qui s'est traduite par des

manifestations, des revendications et des représentations auprès des autorités pour exiger des changements rapides. Nous avons atteint un ras-le-bol généralisé, un trop-plein face auquel les autorités devaient réagir.

L'impact des médias dans ces deux affaires est indéniable. Indirectement, ils ont nourri la connaissance du public, tout en rapportant les actions des fraudeurs et leurs conséquences. Ce feu roulant a maintenu l'énergie d'un groupe d'individus qui a porté son message et son action devant les autorités pour obtenir des changements concrets et immédiats. Pour une rare fois, on a vu la démocratie à l'œuvre, de la base jusqu'au sommet de la pyramide, depuis le citoyen jusqu'au législateur. Cette action populaire n'aurait pas eu la même ampleur si elle n'avait pas joui de l'appui des médias.

Informar la population est une chose, mais le rôle des médias doit être beaucoup plus large. Ils doivent anticiper les répercussions de la nouvelle dans l'intérêt du bien-être du public. Ils doivent passer, avec leurs lecteurs ou leurs auditeurs, un accord implicite visant, d'un côté, à fournir l'information la plus précise possible et, de l'autre, à confirmer la réception de cette information par une rétroaction dynamique et concrète.

Et nous, avons-nous compris quelque chose ?

► **Rien n'a changé²**

À la défense des investisseurs floués, j'aimerais bien dire que nous sommes confrontés à de nouveaux problèmes, de nouveaux crimes auxquels il faut s'ajuster promptement pour éviter une hémorragie financière délinquante.

² George Robb, *White-collar Crime in Modern England, Financial Fraud and Business Morality 1845-1929*, Cambridge University Press, Cambridge, 1992, extraits traduits et résumés.

En fait, force est de constater que nous ne tirons pas les leçons de nos erreurs et que les problèmes que nous vivons aujourd'hui en matière de crimes financiers sont semblables à ceux qu'ont vécus nos parents, nos grands-parents et même nos arrière-grands-parents.

L'histoire confirme que rien n'a changé. Une pléthore d'exemples, qui remonte jusqu'au XIX^e siècle, confirme que l'histoire est toujours vraie et actuelle. Seuls les noms ont changé. C'est le cas, par exemple, de l'Angleterre du XIX^e siècle, pendant l'essor industriel et le développement du chemin de fer. Le paysage financier de ce pays s'est radicalement transformé à l'époque de la construction des chemins de fer. Les nouvelles sociétés ferroviaires se substituaient au gouvernement en offrant sur le marché de nouveaux produits d'investissement, les obligations d'État passant dès lors au second plan aux yeux des investisseurs.

De nombreuses fortunes se sont accumulées rapidement et de nouveaux entrepreneurs, jadis simples employés, sont devenus la référence en matière de conseils financiers. Malheureusement, beaucoup de ces propositions financières s'avéraient frauduleuses, et les pertes se chiffraient en dizaines et centaines de milliers de livres sterling. Et nous n'étions qu'en 1845.

À cette époque, les compagnies poussaient comme des pissenlits. Aucune mesure de surveillance ou de contrôle n'existait à l'égard des sociétés et de leurs états financiers. Elles n'avaient aucune obligation de fournir à quiconque des données financières permettant à un investisseur d'évaluer leur potentiel. Faux documents, détournements de fonds, faillites nébuleuses, conflits d'intérêts, délits d'initié et manipulations des données comptables n'étaient que quelques-uns des stratagèmes utilisés pour s'appropriier les économies du public. Il est à la fois surprenant et décevant de constater que les fraudes en cours au milieu du XIX^e siècle utilisaient exactement les mêmes stratagèmes qu'aujourd'hui. De toute évidence, rien n'a changé !

Nous parlons de la fraude comme de la pluie et du beau temps. Malgré nos bonnes intentions, il m'apparaît évident que nous n'avons aucune idée de ce qu'il faut faire pour lutter contre le crime économique. Résignés à l'idée d'être une victime potentielle, nous observons l'actualité avec un sentiment de fatalité : c'est aussi inévitable que la pluie après le beau temps. Par où devrions-nous commencer pour esquisser des solutions ?

Commençons par une approche générale qui laisse entrevoir une tendance à moyen terme en matière de crimes financiers. Dans son livre *Boom, Bust & Echo 2000 (Entre le boom et l'écho 2000)*³, David K. Foot suggère que la fraude serait en croissance pour de simples raisons démographiques. Une grande partie de la population, y compris les criminels, prend de l'âge, de sorte que les jeunes délinquants se spécialisent dans des activités criminelles plus raffinées. En d'autres termes, ils laissent tomber les vols d'autoradios pour se consacrer aux fraudes de cartes de crédit. Ce simple fait devrait suffire pour déclencher un plan d'action, notamment chez les corps policiers, mais, surtout, une prise de conscience chez les fournisseurs de services financiers qu'il faut développer des mesures de protection et de sécurité supplémentaires au profit de leur actif le plus important : leur clientèle.

Concernant les corps policiers, la démographie détermine indéniablement les actions locales ou régionales, mais ne fournit pas suffisamment d'information pour élaborer des stratégies à grande échelle à l'égard de la criminalité financière. Quant aux gouvernements, ils prennent en considération les résultats des analyses démographiques empiriques pour actualiser leur compréhension de la situation actuelle et déterminer leur capacité à réagir à court terme.

³ David K. Foot, *Entre le boom et l'écho 2000*, Éditions du Boréal, Montréal, 1999, p. 238 à 241.

Les analyses récentes de la communauté du renseignement financier au Canada, combinées à l'augmentation du nombre de scandales financiers rapportés par les médias, n'indiquent pas une diminution du nombre de fraudes. Au contraire, des millions de livres sterling extorquées en Angleterre au XIX^e siècle⁴ aux milliards d'euros perdus dans le seul dossier de la Société Générale, rien n'indique un ralentissement de la délinquance financière ni une diminution des sommes détournées. Aux yeux des criminels, les chances de gagner l'emportent encore sur le risque d'être pris. Alors, en dépit de cette équation, savons-nous ce qui caractérise les activités frauduleuses?

Y a-t-il une différence entre les fraudes actuelles et celles du milieu du XIX^e siècle? Y a-t-il eu un minimum d'apprentissage à l'égard des caractéristiques de chaque type de fraude? La propagation de la criminalité financière correspond-elle à un constat d'échec face aux leçons tirées de l'histoire? Oui et non.

Un court survol historique nous permet de constater que chaque événement a mis en lumière des lacunes auxquelles les autorités ont réagi. L'obligation de produire des états financiers vérifiés a un temps éliminé les risques associés aux investissements à l'époque où aucune donnée financière n'était requise. Mais cette solution a été temporaire, et même seulement partiellement efficace. Les initiatives comptables comme les états financiers hors bilan ont ouvert la porte à de nouvelles pratiques douteuses telles qu'on les a découvertes dans les dossiers Enron et Parmalat.

Dans les années 1950, le concept de criminels en col blanc est apparu afin de mieux combattre les pratiques douteuses, voire frauduleuses, d'une communauté d'administrateurs échappant apparemment à la loi. La réflexion qui a débouché sur l'élaboration de ce concept visait à bien

⁴ George Robb, *White-collar Crime in Modern England, Financial Fraud and Business Morality 1845-1929*, *op. cit.*

connaître la problématique et les principaux acteurs de ce groupe économique privé. Les efforts louables de Sutherland⁵ sur cette question ont naturellement contribué à la lutte contre la criminalité financière en allongeant le bras de la justice. Malheureusement, force est de constater que ce type de criminalité ne va pas en diminuant.

Cet exercice de réflexion est essentiel et voué à un éternel recommencement. Chaque fois qu'on instaure des barrières et des contrôles pour limiter une activité criminelle, quelqu'un multiplie les efforts pour les contourner. Il existe diverses façons de contrer le problème de la criminalité financière (quoique je doute qu'il y ait une solution définitive). Malheureusement, ce regain d'optimisme sera vite découragé par les avancées technologiques continues qui rendront nos méthodes modernes désuètes, si efficaces soient-elles dans un premier temps. De manière plus pragmatique, pour être véritablement efficace, toute méthode de contrôle doit être en mesure d'évoluer (car ce qui fonctionne aujourd'hui ne fonctionnera probablement pas demain) et de s'adapter aux progrès. À cette condition, les efforts nécessaires pour contourner le contrôle deviendront plus laborieux et plus onéreux que le gain anticipé.

Mieux comprendre pour mieux agir

Cette acrobatie intellectuelle n'est pas le monopole des universitaires et des spécialistes de la question. C'est un privilège accessible à tous, et qu'il faut utiliser, partager et perpétuer. Je vous propose donc, sans prétention, un exercice de réflexion par lequel je vous invite à partager le point de vue des divers intervenants dans le dossier des crimes économiques ou des crimes financiers. Mais avant, quelques recommandations s'imposent.

⁵ Edwin H. Sutherland, *White Collar Crime, the Uncut Version*, Yale University Press, New Haven et Londres, 1983.

Tout d'abord, il est primordial de comprendre que l'ampleur de la criminalité économique est telle qu'il est impossible de traiter du sujet dans un seul bouquin. J'ai donc dû me limiter à quelques problématiques, en espérant que l'exercice de réflexion sera suffisamment bénéfique pour vous amener à le répéter dans d'autres circonstances.

Ensuite, je ne cherche pas à compartimenter les perspectives abordées dans un cadre de référence rigide, mais plutôt à proposer et à partager quelques expériences dans le but de réveiller votre sens critique.

Enfin, tout comme pour les mesures de contrôle, la valeur de ce modeste exercice de réflexion devrait diminuer avec le temps puisque le contexte change et que l'évolution de nos méthodes rendra désuètes (je le souhaite profondément) les constatations, les faiblesses et les recommandations que je porte à votre attention.

D'ici là, je vous propose un tour d'horizon des divers intervenants qui sont appelés à agir, directement ou indirectement, en matière de crimes économiques.

Nous allons commencer par le principal concerné : l'investisseur. Se connaître soi-même est un premier pas dans la recherche de solutions pour ce type de problème. En adoptant la perspective de l'investisseur, avec un peu d'humilité et d'honnêteté, on peut porter un regard sur soi et prendre conscience de ses forces, mais surtout de ses faiblesses.

Au chapitre 2, je vous placerai dans la position du fraudeur. Sans vouloir vous convaincre ou lui donner raison, je tenterai de vous faire comprendre son point de vue, sans jouer au psychologue, en espérant que vous saurez ainsi mieux anticiper son prochain geste.

Au chapitre 3, je n'ai pas pu m'empêcher de reprendre mon rôle de professeur et de faire une analyse un peu plus théorique de la problématique des crimes économiques et financiers. N'ayez crainte, je favorise grandement une approche de vulgarisation afin de rendre cette matière si aride un peu plus accessible.

Les deux chapitres suivants vous proposent des cas concrets de crimes économiques et de crimes financiers. Les exemples chiffrés et les résumés historiques de dossiers importants qui vous sont soumis à titre indicatif devraient vous rester en mémoire et, le cas échéant, vous rappeler qu'il convient d'agir avec une grande prudence.

Le chapitre 6 devrait éliminer bon nombre de mythes et d'incompréhensions à l'égard des enquêtes criminelles. Il est urgent de faire la lumière sur cette opération délicate, souvent maltraitée par l'opinion publique, et de rassurer la population à propos de cet outil essentiel de la lutte contre les crimes financiers.

Dans le chapitre 7, nous verrons ce qui se passe après l'enquête criminelle, c'est-à-dire une fois que la police a porté les accusations. Ce sera au tour du juriste de vous expliquer son point de vue, tant sous l'angle de la poursuite que sous celui de la défense.

Au chapitre 8, nous élargirons le cadre d'analyse pour nous intéresser à la position du législateur, c'est-à-dire le gouvernement. Nous tenterons de comprendre quel encadrement il offre à la population, eu égard à son devoir de protéger les citoyens tout en recherchant la croissance économique.

Enfin, dans le dernier chapitre, nous adopterons une approche un peu plus éditorialiste et discuterons des mythes entourant la lutte contre la criminalité financière.

Le but de ce livre est de contribuer, modestement, à une meilleure compréhension des divers aspects de ce problème et de mettre entre les mains de l'investisseur, le principal concerné, quelques outils utiles à sa prise de décision.

En faisant le tour de ce problème et en partageant, le temps d'un chapitre, la perspective de chaque intervenant, je suis d'avis que nous améliorerons grandement nos chances de nous protéger nous-mêmes.

Malgré tous ces efforts, serons-nous en mesure d'éradiquer le problème ?

Il n'y a pas une journée sans que les journaux, la radio ou la télévision ne parlent de crime économique. Comment se fait-il que les criminels en col blanc persistent et signent avec des fraudes de plus en plus importantes ? Est-ce en raison du manque de contrôle et de gouvernance dans les entreprises ? Pourquoi l'investisseur reste-t-il imprudent malgré le rappel constant de mises en garde ? Comment peut-on se protéger ? Que font l'AMF, la police, les ministères de la Justice ?

Le livre **Faites-moi confiance!** propose une réflexion sur les crimes financiers. **Michel Picard**, le spécialiste des fraudes économiques, y expose la perspective des divers intervenants, notamment l'investisseur, le fraudeur, l'enquêteur, l'avocat de la défense et le législateur, et explique le processus de quelques fraudes modernes qui frappent encore aujourd'hui la communauté d'investisseurs. Le livre repose essentiellement sur le principe suivant : il est primordial de mieux connaître les rouages du crime financier pour mieux se protéger.



Michel Picard est spécialiste des crimes financiers. Titulaire d'un doctorat en Sciences politiques, il a combiné ses expertises en renseignement de sécurité et en fraude financière pour créer, en 2003, le programme de 2^e cycle de lutte contre la criminalité financière offert à l'Université de Sherbrooke. Tout en conservant ses responsabilités académiques, il a rejoint en 2005 l'équipe intégrée de la police des marchés financiers de la GRC à titre d'analyste aux renseignements.

Associé au cabinet Schulmeister Conseil s.a., Michel Picard est également conférencier et formateur et agit aussi à titre de collaborateur, spécialiste des questions de crimes économiques à Radio-Canada, RDI, TVA, LCN et Canal Argent.